

# Séance du Conseil Municipal du 30 août

L'an 2022 et le 30 Août à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil sous la présidence de FOUCHARD Mikaël, Maire

**Présents** : M. FOUCHARD Mikaël, Maire, Mmes : BOURDAIS Isabelle, CHEVALIER Marie-Bernard, DASSE Claudine, DUGAST Mireille, REGNAULD Virginie, MM : CROILLERE Stéphane, GODET Roger, RAVAND Jean-Claude, ROUZIER Thomas, SENEGON Sébastien

**Absent(s)** : MM : CRAVEIA Jacques, FORGET Nicolas

**A été nommé(e) secrétaire** : Mme DUGAST Mireille

## **Délibération N° 2022- 37(11 pour)**

**Objet de la délibération** : Contrats agents pour la rentrée scolaire

Pour la rentrée scolaire Mr le Maire annonce qu'il faut renouveler les contrats de la garderie et cantine, adaptés avec le nouveau protocole sanitaire pour une durée de 4 mois du 01 septembre au 31 décembre.

Pour la garderie deux contrats :

- un contrat pour la garderie du matin et soir ainsi que du ménage école et mairie pour une durée hebdomadaire de 18h48

- un contrat pour accroissement temporaire d'activité en binôme pour la garderie matin et soir pour une durée hebdomadaire de 11h

Pour la cantine, un contrat pour une durée hebdomadaire de 21h40.

## **Délibération N° 2022- 38(11 pour)**

**Objet de la délibération** : Projet temps de travail (1607h)

## **Délibération N° 2022- 39 (11 pour)**

**Objet de la délibération** : Vente terrain communal

Mr le Maire expose les modalités de vente du terrain communal situé au Presbytère.

La parcelle cadastrée AA 21 va être divisée pour en faire une parcelle constructible d'une surface de 700 à 800 m2 pour un prix de vente minimum.

Des devis pour le bornage sont en cours.

La vente du terrain est confiée à l'étude de Me MALBOIS, notaire à Allonnes.

Le Conseil municipal à l'unanimité donne tous pouvoirs au Maire, de signature des documents et d'entreprendre les démarches nécessaires à la vente de ce bien.

## **Délibération N° 2022- 40 (11 pour)**

**Objet de la délibération** : Tarif encart publicitaire pour le bulletin communal 2023.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide de garder les mêmes tarifs des encarts publicitaires pour le bulletin communal 2023 à savoir :

4 cm X 8 cm = 25 Euros

8 cm X 8 cm = 50 Euros

8 cm X 16 cm = 100 Euros

1 page = 250 Euros

## **Délibération N° 2022- 41 (8 pour, 2 contre,1 abstention)**

**Objet de la délibération** : Installation panneaux de voirie.

Vu le nombre important de véhicules légers de transport qui empruntent le Chemin Rural dit de la Bédellerie avec une vitesse excessive, Mr le Maire décide par arrêté de mettre un panneau "sens unique sauf riverains".

Après en avoir délibéré, le conseil accepte à la majorité.

Affaires diverses :

- L'étude des ponts a été faite par le Département, rien à signaler

- Effectif pour la rentrée scolaire 2022-2023, 96 enfants

Le Maire clôt la séance à 20 h 30